

DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2020/660 DE LA COMMISSION**du 15 mai 2020****modifiant la décision d'exécution (UE) 2019/1326 en ce qui concerne la compatibilité électromagnétique des contacteurs et démarreurs électromécaniques, des dispositifs d'extinction d'arc, des tableaux de répartition destinés à être utilisés par des personnes ordinaires et des chariots de manutention**

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 1025/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif à la normalisation européenne, modifiant les directives 89/686/CEE et 93/15/CEE du Conseil ainsi que les directives 94/9/CE, 94/25/CE, 95/16/CE, 97/23/CE, 98/34/CE, 2004/22/CE, 2007/23/CE, 2009/23/CE et 2009/105/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la décision 87/95/CEE du Conseil et la décision n° 1673/2006/CE du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾, et notamment son article 10, paragraphe 6,

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à l'article 13 de la directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil ⁽²⁾, les équipements électriques conformes à des normes harmonisées ou à des parties de normes harmonisées dont les références ont été publiées au *Journal officiel de l'Union européenne* sont présumés conformes aux exigences essentielles énoncées à l'annexe I de ladite directive qui sont couvertes par ces normes ou parties de normes.
- (2) Par la décision d'exécution C(2016) 7641 de la Commission ⁽³⁾, la Commission a invité le Comité européen de normalisation (CEN), le Comité européen de normalisation électrotechnique (Cenelec) et l'Institut européen de normalisation des télécommunications (ETSI) à élaborer, réviser et achever des normes harmonisées de compatibilité électromagnétique à l'appui de la directive 2014/30/UE.
- (3) Sur la base de la demande formulée dans la décision d'exécution C(2016) 7641, le CEN et le Cenelec ont élaboré les normes harmonisées EN IEC 60947-4-1:2019 pour les contacteurs et démarreurs électromécaniques et EN IEC 60947-9-1:2019 pour les dispositifs d'extinction d'arc.
- (4) Sur la base de la demande formulée dans la décision d'exécution C(2016) 7641, le CEN et le Cenelec ont révisé la norme harmonisée EN 12895:2015, dont la référence est publiée dans la série C du *Journal officiel de l'Union européenne* ⁽⁴⁾. En conséquence, la norme harmonisée EN 12895:2015+A1:2019 pour les chariots de manutention a été adoptée.
- (5) La Commission, en collaboration avec le CEN et le Cenelec, a examiné si les normes harmonisées EN IEC 60947-4-1:2019, EN IEC 60947-9-1:2019 et EN 12895:2015+A1:2019 sont conformes à la demande formulée dans la décision d'exécution C(2016) 7641.
- (6) Les normes EN IEC 60947-4-1:2019, EN IEC 60947-9-1:2019 et EN 12895:2015+A1:2019 satisfont aux exigences essentielles qu'elles visent à couvrir et qui sont énoncées dans la directive 2014/30/UE. Il y a donc lieu de publier les références de ces normes au *Journal officiel de l'Union européenne*.
- (7) Les spécifications techniques relatives à l'immunité électromagnétique des produits visés par la norme harmonisée EN 55103-2:2009, dont la référence est publiée dans la série C du *Journal officiel de l'Union européenne* ⁽⁵⁾, sont également traitées par une norme harmonisée plus récente, EN 55035:2017, dont la référence est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* par la décision d'exécution (UE) 2019/1326 de la Commission ⁽⁶⁾. Il convient donc de retirer la norme harmonisée EN 55103-2:2009.

⁽¹⁾ JO L 316 du 14.11.2012, p. 12.

⁽²⁾ Directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique (JO L 96 du 29.3.2014, p. 79).

⁽³⁾ Décision d'exécution C(2016) 7641 de la Commission du 30 novembre 2016 relative à une demande de normalisation adressée au Comité européen de normalisation, au Comité européen de normalisation électrotechnique et à l'Institut européen des normes de télécommunications en ce qui concerne l'élaboration de normes harmonisées à l'appui de la directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique.

⁽⁴⁾ JO C 246 du 13.7.2018, p. 1.

⁽⁵⁾ JO C 246 du 13.7.2018, p. 1.

⁽⁶⁾ Décision d'exécution (UE) 2019/1326 de la Commission du 5 août 2019 concernant les normes harmonisées relatives à la compatibilité électromagnétique élaborées à l'appui de la directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil (JO L 206 du 6.8.2019, p. 27).

- (8) Le CEN et le Cenelec ont élaboré un rectificatif EN 61439-3:2012/AC:2019-04 corrigeant la norme harmonisée EN 61439-3:2012, dont la référence est publiée dans la série C du *Journal officiel de l'Union européenne* ⁽⁷⁾. Étant donné que ce rectificatif introduit des corrections techniques et afin d'assurer une application correcte et cohérente de la norme harmonisée EN 61439-3:2012, il convient de publier la référence de la norme harmonisée accompagnée de la référence du rectificatif au *Journal officiel de l'Union européenne*.
- (9) Il est donc nécessaire de retirer les références des normes harmonisées EN 55103-2:2009, EN 12895:2015 et EN 61439-3:2012, de la série C du *Journal officiel de l'Union européenne*. Afin d'accorder aux fabricants suffisamment de temps pour se préparer à l'application des normes harmonisées EN 55035:2017, EN 12895:2015+A1:2019 et EN 61439-3:2012 telles que corrigées par la norme EN 61439-3:2012/AC:2019-04, il est nécessaire de différer le retrait des références des normes harmonisées EN 55103-2:2009, EN 12895:2015 et EN 61439-3:2012.
- (10) L'annexe I de la décision d'exécution (UE) 2019/1326 contient les références des normes harmonisées conférant une présomption de conformité à la directive 2014/30/UE. Il y a lieu d'inscrire les références des normes harmonisées EN IEC 60947-4-1:2019, EN IEC 60947-9-1:2019, EN 61439-3:2012 telle que corrigée par le rectificatif EN 61439-3:2012/AC:2019-04, et EN 12895:2015+A1:2019, à l'annexe I de la décision d'exécution (UE) 2019/1326.
- (11) L'annexe II de la décision d'exécution (UE) 2019/1326 contient les références des normes harmonisées élaborées à l'appui de la directive 2014/30/UE qui sont retirées du *Journal officiel de l'Union européenne*. Il y a lieu d'inscrire les références des normes harmonisées EN 55103-2:2009, EN 12895:2015 et EN 61439-3:2012 à l'annexe II de la décision d'exécution (UE) 2019/1326.
- (12) Il convient donc de modifier en conséquence la décision d'exécution (UE) 2019/1326.
- (13) La conformité à une norme harmonisée confère une présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes énoncées dans la législation d'harmonisation de l'Union à partir de la date de publication de la référence de cette norme au *Journal officiel de l'Union européenne*. Il convient donc que la présente décision entre en vigueur le jour de sa publication,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe I de la décision d'exécution (UE) 2019/1326 est modifiée conformément à l'annexe I de la présente décision.

Article 2

L'annexe II de la décision d'exécution (UE) 2019/1326 est modifiée conformément à l'annexe II de la présente décision.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 15 mai 2020.

Par la Commission

La présidente

Ursula VON DER LEYEN

⁽⁷⁾ JO C 246 du 13.7.2018, p. 1.

ANNEXE I

À l'annexe I de la décision d'exécution (UE) 2019/1326, les entrées suivantes sont ajoutées:

N°	Référence de la norme
«6.	EN IEC 60947-4-1:2019 Appareillage à basse tension - Partie 4-1: Contacteurs et démarreurs de moteurs - Contacteurs et démarreurs électromécaniques
7.	EN IEC 60947-9-1:2019 Appareillage à basse tension - Partie 9-1: Systèmes actifs de limitation des défauts d'arc - Dispositifs d'extinction d'arc
8.	EN 61439-3:2012 Ensembles d'appareillage à basse tension - Partie 3: Tableaux de répartition destinés à être utilisés par des personnes ordinaires (DBO) EN 61439-3:2012/AC:2019-04
9.	EN 12895:2015 +A1:2019 Chariots de manutention - Compatibilité électromagnétique»

ANNEXE II

À l'annexe II de la décision d'exécution (UE) 2019/1326, les entrées suivantes sont ajoutées:

N°	Référence de la norme	Date du retrait
«4.	EN 55103-2:2009 Compatibilité électromagnétique - Norme de famille de produits pour les appareils à usage professionnel audio, vidéo, audiovisuels et de commande de lumière pour spectacles - Partie 2 : Immunité	18 novembre 2021
5.	EN 61439-3:2012 Ensembles d'appareillage à basse tension - Partie 3: Tableaux de répartition destinés à être utilisés par des personnes ordinaires (DBO)	18 novembre 2020
6.	EN 12895:2015 Chariots de manutention - Compatibilité électromagnétique	18 novembre 2021»